

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 11 juin 2009**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme Julia Collis MM. Jacques Petitpierre Jean-François Jordan	présidente vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrey, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bruno Holzer, François Mégevand, Bernard Piguet, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général

Absent-e-s excusé-e-s -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2009
 2. Communications du Maire
 3. Projet de délibération :
 - **11/2009** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel au centre du village de Meinier, parcelle N° 1422, sise à l'intérieur du secteur délimité par le chemin du Stade, la route de la Repentance et la route de Gy
 4. Rapports des commissions
 5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
 6. Divers.
-

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en remerciant le public de sa présence et en remerciant le Conseil de l'avoir élue à sa présidence. Elle rappelle que le Président sortant, Bernard Piguet, invite l'assemblée à une agape chez lui après le Conseil. Enfin, elle présente ses sincères condoléances au nom du Conseil à André Favre pour le décès de son père.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2009

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande une 1^{ère} correction, en page 2, point 1, 2^{ème} paragraphe (son intervention) :
 - ➔ «...la loi oblige à voter le crédit brut, ~~qui inclut le~~ **sous déduction du** montant (de Fr. 980'000.-) **déjà** voté pour l'étude d'avant projet. Le PF est autofinancé donc n'affecte pas les comptes de la commune, puisque les loyers et autres revenus paient ~~l'amortissement de l'emprunt~~ **les charges d'exploitation et de gestion**. (...) Il répond ensuite aux questions et remarques, notamment en précisant que les **dotations et subventions** viendront directement en déduction du total voté... ».
- 2^{ème} correction, page 3, point 1, 6^{ème} paragraphe (sa 2^{ème} intervention) :
 - ➔ «... Il rappelle que la provision pour pertes sur débiteurs ~~est~~ **est de Fr. 2'200'000.-**, les liquidités à disposition permettent de payer les frais de réparation de la salle communale sans emprunter et il reste ~~encore~~ encore environ 2.5 millions de francs de liquidités. ».

2. Communications du Maire

a) Conseil municipal

Dates des prochaines séances:

3 septembre, 1^{er} octobre, 29 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2009.

b) Rapport administratif

Les rapports d'activités des commissions sont à fournir d'ici fin juin 2009.

c) Naturalisations

Le Maire lit le courrier du département précisant les nouvelles dispositions et changements qui sont intervenus dans la procédure de demande de naturalisation, ainsi que les rappels relatifs à la non discrimination qui doit être respectée. Concernant la maîtrise de notre langue, un minimum devra être acquis (niveau B1 intermédiaire) pour accepter la demande de naturalisation. Vu le nombre très faible de refus, il a été décidé de ne plus demander les préavis des communes, celles-ci ayant toutefois la possibilité de s'opposer à une demande en déposant un recours au Tribunal administratif.

d) Salle communale

Le planning des travaux nous a été remis. Les délais sont respectés à une semaine près, la salle devrait donc être à nouveau utilisable fin août ou mi-septembre.

e) Promotions

Alain Corthay rappelle que tous les conseillers sont attendus samedi 27 juin à 16h00 à la route de la Repentance pour défiler. La tente remplace la salle communale; elle sera posée sur le terrain de football, clôturant symboliquement l'utilisation des installations sportives du Centre du village comme l'avait proposé Yannick Dupraz.

3. **Projet de délibération**

- **11/2009** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel au centre du village de Meinier, parcelle N° 1422, sise à l'intérieur du secteur délimité par le chemin du Stade, la route de la Repentance et la route de Gy

Le Maire précise que nos mandataires Dar architectes SA, ainsi que la Régie du Centre sont présents pour répondre aux éventuelles dernières questions qui pourraient subsister. L'exposé des motifs et la délibération votée seront affichés - comme d'habitude - d'ici une semaine environ (**ndr**: entre le 6^{ème} et 8^{ème} jour ouvrable suivant le vote, conformément à la loi). Des réponses sont données aux questions et remarques qui s'ensuivent.

Florio Togni souligne et remercie le Maire pour la ténacité et la persévérance avec laquelle il a défendu ce projet ces dernières années. Par ailleurs, il souhaite que les personnes qui ont mené des débats et initiatives depuis 1993-94 ne soient pas oubliées, au même titre que Marie-Rose Charvoz qui devrait être intégrée à la démarche pour la féliciter à un moment donné, car elle était très impliquée dès le départ du projet. **Corinne Ménétrey** profite des remerciements pour dire un grand bravo en particulier à Françoise Rey c/o Dar architectes, qui a très bien mené les débats, notamment lors de la dernière assemblée communale sur le sujet.

La Présidente lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

Le vote est salué par une salve d'applaudissements. **Le Maire** remercie le Conseil pour son soutien unanime et rajoute que de nombreuses personnes et intervenants doivent être remerciés. La réalisation de ce projet va maintenant nécessiter la collaboration avec tous les mandataires, partenaires, tant sociaux que des autres domaines concernés.

*** Pause de quelques minutes ***

4. **Rapports des commissions**

a) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Bernard Piguet rappelle la sortie des aînés.

Rappel d'informations sur le problème de la canicule à transmettre à la population – via la Mairie.

La charte pour l'espace intergénérationnel va être élaborée en commission à la demande d'Alain Corthay.

b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

La préparation des promotions continue relève **Florio Togni**.

Une discussion sur les rassemblements des jeunes a eu lieu avec la participation des concierges, la Police, les travailleurs sociaux hors murs et de la Rampe, l'agent de sécurité municipal, le directeur d'école, l'APEM et les membres de la commission. Le débat a été constructif et une nouvelle séance est prévue en septembre avec les jeunes.

Une séance a également eu lieu sur la Rampe, afin de savoir si le fonctionnement et l'équipement de ce centre de loisirs étaient en adéquation avec les besoins de ses utilisateurs. Cette séance a permis de faire un bilan des conventions signées.

Alain Corthay complète sur les inscriptions du jardin d'enfants, qui sont similaires à l'année précédente - contrairement à sa première annonce, soit 35 enfants couvrant toutes les plages horaires. Sandrine Erriquez a été embauchée pour remplacer Marion Mégevand.

c) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marlène Favre indique que les travaux au chemin des Lance-Pierres se terminent bientôt. Aujourd'hui précise **Etienne Murisier** pour la partie communale, dans une dizaine de jours pour la partie privative.

La tournée des routes de la veille a permis de mettre en évidence les améliorations ou réfections à effectuer sur la commune, notamment le chemin de la Dame-Blanche qui est à refaire, précise **Marlène Favre** à l'intention de Corinne Ménétrety, suite à une remarque émise antérieurement par cette dernière.

d) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

André Favre et les membres de la commission ont travaillé mardi dernier sur la mise sur pied de la Fête du 1^{er} août.

Des nouvelles seront distillées prochainement au Conseil quant à sa sortie annuelle.

Un débriefing a eu lieu sur l'inauguration du CSR (Centre sportif de Rouelbeau).

Jean-François Jordan complète en disant que les Présidents des sociétés ont été remerciés par écrit pour leur participation et sont invités le 25 août pour un apéro. Tout s'est bien déroulé et cette manifestation a été bien appréciée de tous.

Florio Togni s'étonne d'une rumeur qu'il a entendue dans le cadre du football, quant à l'aménagement d'une buvette au CSR qui serait envisagée pour remplacer l'actuelle - dont la démolition est programmée. **André Favre** répond que cette rumeur ne s'appuie sur rien de concret. **Jean-François Jordan** précise que le Groupement et les Présidents ont un dialogue ouvert. Si quoi que ce soit de ce genre était vraiment discuté par les clubs sportifs, le Groupement en aurait été informé, ce qui n'est pas le cas. **Le Maire** conclut ce point en rajoutant que lors du vote du CSR, il était prévu que l'USM gère l'entier de la buvette; ceci ne s'est pas fait suite aux problèmes internes au club. Paulo (Meier) s'est proposé pour en prendre la gestion— certaines personnes du Club de football ont aussi évoqué cette alternative; du coup la buvette s'est transformée en buvette-restaurant. La mise en place de cette structure se fait peu à peu et devrait aboutir à quelque chose de positif en trouvant des solutions en commun, dans un esprit "gagnant-gagnant".

André Favre rebondit sur les solutions à trouver, pour parler des ballons perdus vers le terrain synthétique: il avait été question de mettre un filet pour éviter qu'ils n'atterrissent dans les ronces, mais cela devait se faire plus tard.

e) **Finances (FIN)**

Pierre Pricat a travaillé plusieurs mercredis de suite avec le comptable, Robert Ravasio, pour le résultat qui a été évoqué (plan financier décennal / analyse financière) dans le projet du Centre du village.

f) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Une petite tournée de l'école a été effectuée, relate **Corinne Ménétrey**. Les remise en état de la peinture de la salle de gym de l'école élémentaire poursuit son cours, ainsi que les stores qui vont être changés. L'éclairage de la petite enfance va également être réglé cet été.

g) **Information, Communication & Votations (ICV)**

La connexion par câble entre la salle communale et l'église est terminée, les retransmissions sonores d'un bâtiment à l'autre seront donc possibles dès que la salle communale sera en ordre, indique **François Mégevand**. Quant à la refonte du site internet, la commission va s'y attarder. Il remercie Michel Vazquez qui a établi un tableau récapitulatif des offres reçues en tenant compte de différents critères.

h) **Réclamations (REC)**

R.à.s.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Commission jeunesse de l'ACG**

Le nouveau statut des familles d'accueil de jour est terminé et doit encore être présenté dans le cadre du comité de l'ACG puis en Assemblée générale, signale Alain Corthay. Il en découlera pour ces familles une situation plus claire, un salaire supérieur et des conditions sociales plus solides. Un soutien financier sera accordé aux familles placeuses en fonction de leurs revenus. Ce soutien financier serait assumé par les communes, ce qui correspondrait en moyenne cantonale à Fr.12'500.- par année pour 1 place à 100%, soit Fr. 7'500.- une fois la subvention du FEC et la participation des parents déduites. Il faudrait donc prévoir Fr. 70'000.- (9 enfants pour Meinier) au budget 2010 si l'on se base sur cette moyenne.

b) **Fanfare**

Elle a participé le week-end dernier à la Fête des musiques à Chêne-Bourg et a obtenu la 1^{ère} place en 2^{ème} catégorie avec un trophée de bronze selon **Marlène Favre**; c'est la seule société à avoir obtenu un prix semble-t-il, ce que confirme **le Maire**. L'assemblée applaudit.

c) **Pompiers**

R.à.s. selon **André Favre**.

d) **Fondation de la Pallanterie**

29 places de parking restent à louer rapporte **Corinne Ménétrey**. Si rien ne bouge d'ici septembre, elles seront mises en location publique. **Etienne Murisier** répond à la remarque d'**André Favre**, qui s'interroge sur la gestion du stationnement extérieur, en précisant que depuis avril justement, la Commune freine la mise à disposition à tous en faisant intervenir les ASM, pour inciter les utilisateurs de la zone à louer une place au lieu de se parquer de manière sauvage. En 2^{ème} phase, si les places de parking ne sont pas louées, la possibilité existe toujours d'en transformer une partie en dépôts.

D'autre part, **Corinne Ménétre**y signale qu'un devis a été demandé à GPA et Protectas pour régler les problèmes de sécurité dans la zone.

e) **Amadeus**

Florio Togni a assisté à l'Assemblée générale. Le programme est fantastique, avec la reconduite d'un spectacle pour enfants. **Etienne Murisier** rajoute qu'il a reçu Werner Zimmermann pour régler les besoins en matériel et les détails d'organisation. M. Zimmermann transmettra d'autres infos au fur et à mesure à Florio Togni pour les faire suivre au Conseil.

f) **Communes-Ecole**

R.à.s selon **la Présidente**.

6. Divers

a) **Cagnotte du Conseil**

La caisse du Conseil disposant d'un solde suffisant, les Fr. 25.- que chaque conseiller verse en principe annuellement ne seront pas réclamés cette année signale **la Présidente**.

b) **Routes**

Pierre Pricat se demande pourquoi la route de Jussy est râclée alors qu'il serait plus judicieux de refaire la route en même temps que le fameux giratoire annoncé depuis quelques années. Deuxio, il suggère à la Commune d'écrire pour créer une piste cyclable, car ça n'a pas l'air d'être prévu dans ces travaux.

Etienne Murisier répond que la Commune de Jussy fait pression pour la piste cyclable.

c) **Eglise**

Pierre Pricat rappelle qu'un montant avait été prévu au budget pour réaménager en commun avec l'église la place / le parc qui se trouve derrière leur bâtiment. Il faudrait en profiter puisque les travaux ont démarré chez René Desbiolles.

d) **Fibre optique**

Léon Piller souhaite savoir où en est ce projet. **Etienne Murisier** répond que 2 propositions sont à l'étude (auprès de Swisscom+Naxoo). Il faut attendre l'automne pour avoir plus d'informations, car la commune est trop petite pour intéresser vraiment les entreprises dans ce domaine.

e) **Eglise reliée à la salle communale**

Yannick Dupraz demande de qui émanait la demande de câblage entre l'église et la salle communale. **Jacques Petitpierre** répond que lors d'enterrements d'une certaine envergure, il serait désormais possible de retransmettre la cérémonie dans la salle communale, ce qui avait été souhaité par les églises principalement.

f) **Bassin de natation**

Madame Locci a remis une lettre à **Florio Togni**, proposant à la Commune d'inclure une piscine de 25 mètres dans le futur Centre du village pour répondre aux besoins régionaux. Egalement reçu en Mairie, une réponse est déjà envisagée pour ce courrier indique **le Maire**.

Plus personne ne demandant la parole, **La Présidente** lève la séance à 21h40.)

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 3 septembre 2009 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....
Jean-François Jordan

.....
Julia Collis

Annexe : délibération votée et exposé des motifs y relatif

EXPOSÉ DES MOTIFS

concernant la Délibération 11/2009

Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel au centre du village de Meinier, parcelle N° 1422, sise à l'intérieur du secteur délimité par le chemin du Stade, la route de la Repentance et la route de Gy

Une enquête effectuée en 1991 sur la perception des problèmes de santé dans la commune de Meinier avait montré que les préoccupations de la population en matière de santé étaient d'ordre psychosocial et économique: intégration des jeunes, problèmes socio-économiques (des personnes âgées en particulier), départs non désirés (maison de retraite, loyers inabordables). En 1999, une pétition des habitants exprimait le désir de voir se réaliser la construction d'un EMS et de logements pour personnes âgées. Les autorités communales ont donc décidé d'entreprendre une vaste action visant à préserver et bâtir un environnement physique et social favorable à l'épanouissement de tous et de chacun.

L'Institut de médecine sociale et préventive (IMSP) de la faculté de médecine de l'Université de Genève a alors été mandaté pour participer à la réflexion et ouvrir le débat avec la population.

En mars 2001, un message des autorités annonçait les grandes lignes d'un projet de participation communautaire nommé «Tilleul». C'est un projet ambitieux visant à renforcer le lien social et la solidarité pour créer du bien-être, de la qualité de vie et de la santé. En effet, les études montrent que ces états dépendent le plus souvent davantage du mode de vie, de l'environnement et du développement socio-économique que de l'accessibilité ou de la qualité des soins. Ils sont donc l'affaire de tous. Un bulletin nommé Tilleul a alors servi de fil rouge dans la communication et le suivi de l'avancée du projet avec la population. Le problème de la mobilité s'est révélé être un élément central des débats: comment développer des aménagements plus efficaces pour plus de mobilité, qu'elle soit utilitaire, récréative, locale ou régionale, pour que Meinier devienne un lieu de rencontre et de rassemblement et non pas seulement un point de départ. Cette problématique, associée à celle du grand âge et à l'intégration des différentes générations, a été largement développée lors de différentes réunions avec la population. En effet, il s'agit de répondre à la demande des jeunes familles de trouver à Meinier des logements qui leur permettraient de s'installer. Et pour les personnes âgées, de vivre à Meinier dans des appartements adaptés à des handicaps modérés sans quitter la commune. Tout cela dans une volonté de vivre ensemble.

Depuis, les années 2002-2003 ont vu la collaboration entre l'université et la commune de Meinier s'étendre à l'Institut d'architecture de Genève, à travers des projets concrets d'aménagement du centre du village et de la commune réalisés par des étudiants pré et post-grades. Une exposition réalisée en mars 2003 a permis de poursuivre le dialogue avec la population en présentant le chemin parcouru à travers une sélection de travaux. De plus, une enquête menée en 2005 auprès des parents a révélé la nécessité de construire des places de crèche. Finalement, pour concrétiser la demande de la communauté, les autorités de la commune ont lancé un concours d'architecture visant à réaménager le centre du village en créant un lieu de vie intergénérationnel qui s'inscrit dans un concept plus global de mobilité. Ce lieu de vie comprendra des habitations auxquelles seront associées les structures nécessaires au fonctionnement du projet, dont une crèche. Après de nombreuses discussions avec les communes voisines sur ce dernier point, le Groupement intercommunal pour la petite enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge a été créé, avec l'approbation du Conseil d'Etat le 22 avril 2009.

Le lieu de vie intergénérationnel correspond au réaménagement du centre du village et consiste, en conformité avec le Plan Directeur Communal, à restaurer et compléter le Centre Sportif de Rouelbeau et à y déplacer les activités sportives de la commune, libérant ainsi le Centre du Village pour un projet d'aménagement d'un espace intergénérationnel ouvert à toute la population meinite ainsi qu'aux visiteurs extérieurs. Ce lieu inclut plusieurs espaces: rencontre, santé, social, restauration et commerces, habitation et petite enfance. L'espace habitation fait spécifiquement référence à la partie des logements prévus. Dans un esprit intergénérationnel s'y retrouveront des personnes âgées et des personnes plus jeunes, en particulier des familles qui désirent vivre dans l'esprit du projet. Concernant les aides et soins, la FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) a donné son accord pour l'implantation potentielle d'une "antenne" du CASS de Vézenaz à Meinier, une subvention cantonale pouvant être accordée pour la construction et la mise à disposition des locaux pour la FSASD.

Le concept global d'espace intergénérationnel - confié au lauréat du concours d'architecture, le bureau d'architectes lausannois Dar - a fait l'objet d'une demande de renseignements au Département des constructions et des technologies de l'information, puis après de nouvelles rencontres avec la population et discussions au niveau des autorités, d'une demande d'autorisation de construire définitive déposée en été 2008 et qui a été accordée le 23 avril 2009 par ce même département. Par ailleurs, le bureau Dar architectes SA, accompagné d'experts et de spécialistes, a établi le devis général à plus ou moins 10%, c'est-à-dire le coût total de l'opération, qui se monte à Fr. 39'850'000.-. Ces deux étapes, comprises dans le cadre de l'étude du projet d'aménagement du Centre du village, permettent dès lors au Conseil municipal de voter le crédit de construction, comprenant deux parties, soit:

- Patrimoine financier (logements, parking, restaurant, commerces) de Fr. 30'560'000.-.
Ce montant est entièrement autofinancé par le revenu des loyers des appartements des immeubles locatifs, ainsi que du produit des locations des locaux commerciaux du bâtiment collectif et des places de parking. Il n'y a donc aucune charge financière reportée sur les contribuables. De plus, des dotations et subventions pour environ Fr. 1'700'000.- (LUP, énergie solaire) viendront en déduction de ce montant.
- Patrimoine administratif (bâtiment collectif - comprenant crèche, garderie, ludothèque, espace santé-social, salle polyvalente, salles parascolaire et des aînés, abris PC communs - et parc public, jeux d'enfants) de Fr. 9'290'000.-.
Une subvention d'environ Fr. 300'000.- devrait venir en déduction de ce montant, correspondant à la participation de l'Etat (FSASD) pour la construction de l'espace santé-social. De plus, les communes du Groupement intercommunal de la petite enfance, ainsi que celles dont les habitants bénéficieront des prestations de la FSASD, paieront un loyer annuel pour les places d'accueil à la crèche et respectivement pour les prestations fournies par la FSASD. En fait, la commune de Meinier construit et paie ces deux locaux (crèche et espace santé-social), mais se fait rembourser par ses partenaires communaux à terme. Cela représente, sur une période de 30 ans, plus de Fr. 2'000'000.- de remboursement des frais d'exploitation des locaux.

En résumé, les montants inscrits au patrimoine financier n'ont pas d'impact sur les finances communales puisqu'ils sont autofinancés par les loyers et autres revenus. D'autre part, la situation financière de la commune est saine, comme l'a confirmé la fiduciaire Edmond Favre SA, qui a tenu compte des éléments suivants dans son analyse:

- comptes 2005 à 2008;
- prévisions fiscales de l'Etat de Genève pour 2009 et 2010 (intégration de la crise économique);
- évolution de la structure fiscale de la population de Meinier;
- recettes fiscales de la période 2004-2006 (période de moyenne conjoncture);
- zone industrielle de la Pallanterie (830 employés et 43 entreprises à fin 2008) à Meinier et Collonge-Bellerive;
- futurs développements (villas, appartements).

La fiduciaire a tiré ses conclusions de cette examen approfondi, soit:

- ✓ la structure financière de la Commune est saine;
- ✓ le plan financier du projet est réaliste;
- ✓ la Commune a la capacité de financer le projet.

En effet, toujours selon la fiduciaire:

- ▶ les charges sont contrôlées et maintenues;
- ▶ les recettes fiscales évoluent positivement;
- ▶ la structure fiscale de la commune est une courbe centrée sur les classes moyennes;
- ▶ les recettes fiscales ne sont pas dépendantes de quelques contribuables importants, mais bien réparties de façon homogène par tranche de revenus;
- ▶ la structure de la commune évolue vers une augmentation de la population active.

La Commune a donc les moyens pour réaliser le projet dans son ensemble, sans remettre en cause les investissements réalisés et sans remettre en cause les prestations à la population.



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 juin 2009 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 11/2009

Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel au centre du village de Meinier, parcelle N° 1422, sise à l'intérieur du secteur délimité par le chemin du Stade, la route de la Repentance et la route de Gy

Vu l'exposé des motifs joint à la délibération, qui décrit le projet d'espace intergénérationnel comprenant des espaces habitation avec une soixantaine de logements, santé, de traitement, social et de rencontre, petite enfance, de restauration et des commerces, une ludothèque, divers locaux communaux pour le parascolaire et les aînés, un parc public avec une place des fêtes, une aire de jeux et de détente, ainsi qu'un parking souterrain,

vu les différentes présentations publiques à la population et au Conseil municipal et le vif intérêt exprimé en faveur de ce projet,

vu le crédit d'engagement de Fr. 200'000.- et Fr. 980'000.- destinés à l'organisation du concours d'architecture et à l'étude du projet d'aménagement d'un lieu intergénérationnel, votés respectivement le 28 avril 2005 et le 19 octobre 2006,

vu la création du Groupement intercommunal pour la petite enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge et son crédit de Fr. 118'400.- (pour Meinier) destiné à la constitution du capital de dotation, approuvés par le Conseil d'Etat le 22 avril 2009,

vu la demande d'autorisation de construire définitive n° DD 102372-1, accordée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) le 23 avril 2009,

vu le devis général établi par Dar architectes SA, d'un montant de Fr. 39'850'000.-,

vu le bon équilibre qui ressort du plan financier décennal de la commune - qui permet de supporter ces nouvelles charges, qui a été établi par le Maire et la commission des Finances et analysé et validé par la Fiduciaire Edmond Favre SA, organe officiel de révision des comptes de la Commune,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier

décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 38'870'000.-, déduction faite du crédit d'étude du projet de Fr. 980'000.-, dont à déduire à terme environ Fr. 2'000'000.- de dotations et subventions cantonales (LUP et énergie solaire - sous réserve de l'Arrêté du Conseil d'Etat, ainsi que social et santé), soit un montant net d'environ Fr. 36'870'000.- pour la création, sur la parcelle n° 1422 de Meinier, d'un espace intergénérationnel comprenant des espaces habitation avec une soixantaine de logements, santé, de traitement, social et de rencontre, petite enfance, de restauration et des commerces, une ludothèque, divers locaux communaux pour le parascolaire et les aînés, un parc public avec une place des fêtes, une aire de jeux et de détente, ainsi qu'un parking souterrain, les montants bruts totaux étant répartis au patrimoine financier et administratif comme suit:

- Patrimoine financier (autofinancé):

- Fr. 24'000'000.- pour les logements et parking,
- Fr. 6'560'000.- pour le bâtiment collectif (restaurant, commerce, abri PC partie logements) et le parking public,

- Patrimoine administratif:

- Fr. 9'290'000.- pour le bâtiment collectif (crèche, garderie, ludothèque, espace santé-social, salle polyvalente, salles parascolaire et des aînés, abris PC communs) et parc public, jeux d'enfants;

2. De comptabiliser la dépense prévue pour les biens du patrimoine financier d'un montant de Fr. 30'560'000.- directement à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine financier;
3. De comptabiliser la dépense prévue pour les biens du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 9'290'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
4. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 08.331.10 dès l'année qui suit la fin des travaux;
5. D'autoriser le Maire à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 38'870'000.-;
6. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **22 juillet 2009**.

Meinier, le 22 juin 2009

La Présidente du Conseil municipal
Julia Collis